

NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

69 N° 2 1947

La méthode apologétique du Cardinal
Dechamps

Maurice BECQUÉ (c.s.s.r.)

p. 137 - 150

<https://www.nrt.be/es/articulos/la-methode-apologetique-du-cardinal-dechamps-2826>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2020

LA METHODE APOLOGETIQUE DU CARDINAL DECHAMPS

La « méthode des classes ».

Le cardinal Dechamps n'aimait pas la méthode apologétique en usage de son temps. Après avoir prouvé la véracité des documents chrétiens et juifs, elle montre la vérité des prophéties, des miracles, la divinité de Jésus, l'établissement de son royaume marqué des caractères que seule l'Église catholique possède encore.

Or d'ordinaire, remarque Dechamps, la Providence ne convertit pas à la manière des manuels classiques. Ils obligent le fidèle à suspendre sa foi et l'acculent à un travail de longue haleine, souvent tout à fait impossible (1). Si Dieu est véritablement avec l'Église, « il ne se peut qu'il faille s'enfermer dans une bibliothèque pour s'en apercevoir (2) ». Et ailleurs, il ironise un peu : « comme si la critique pouvait être la première condition du salut (3) ».

Le chemin suivi par Dechamps sera celui qu'a ouvert, à toutes les âmes, le Père de toutes, « le chemin de tout le monde..., jamais caché quelque part dans un livre ou dans un cabinet d'étude (4) ». Est-ce à dire que l'autre chemin, bien que trop long, n'aboutisse pas au Royaume des cieux? Non, il y va même tout droit, en ce sens que son parcours est logique. Dechamps s'est toujours défendu d'avoir jamais insinué le contraire, contesté la valeur des autres méthodes que la sienne, ou prétendu qu'elles étaient fausses. Il ne s'en sépare même pas. Quoique distincte, sa route rencontre la route classique. Lorsqu'on a parcouru la sienne, il est bon d'explorer celle-ci parce qu'elle est pleine de « richesses scientifiques (5) ». Mais, inutile de se le dissimuler, elle est inaccessible à l'immense majorité des hommes. Les « hommes d'étude » eux-mêmes ne sont pas arrivés par elle à la certitude religieuse (6).

(1) *Entretiens sur la démonstration catholique de la révélation chrétienne*, Tournai, 1856. Nous dirons les *Entretiens*, et citerons ce livre, comme les autres du cardinal Dechamps, en général, d'après l'édition des *œuvres complètes*, Malines, 1874 (*op. omn.*), t. I, p. xvi, 13-15 ; cfr aussi *op. omn.*, t. XVI (*Les Lettres philosophiques et théologiques*), p. 2, 37, 396, etc.

(2) *Op. omn.*, t. XVI, p. 192, 397-398. Et dans « *Le Christ et les antéchrists* », Tournai, p. 451, même remarque : « Nous croirions manquer à Dieu et au bon sens, si, en présence de l'autorité vivante et catholique, qui affirme que Dieu est avec elle, nous supposions qu'il fallût s'enfermer dans une bibliothèque pour s'en apercevoir ». L'édition des *œuvres complètes* ne reprend plus cette boutade (*op. omn.*, t. II).

(3) *Op. omn.*, t. XVI, p. 403-405.

(4) *Op. omn.*, t. XVI, p. 20, 37, 51, 97, 323-324 et passim.

(5) *Op. omn.*, t. XVI, p. 403-405.

(6) *Op. omn.*, t. XVI, p. 20, 37, 51, 97, 323-324 et passim.

Sans doute bien des voies mènent à Rome. Mais celle des apologistes classiques est décidément impraticable. Une fois arrivé, on peut reprendre cette vieille voie et elle recouvre ses droits. Alors oui, il sera bienfaisant d'y faire quelques excursions. Elles ne sont pas indispensables, mais il ne faut pas pour autant les négliger (7). Lui-même, Dechamps, n'a pas négligé cet exercice. Il le fit, dit-il, dans son livre *Le Christ et les antéchrists* (8).

Toujours est-il « que ce n'est pas en passant par le Sinaï et les collines de Galilée, appuyés sur l'exégèse et la critique, mais que c'est par l'Église et en nous appuyant sur elle que nous remontons au Calvaire, au Sinaï et aux premiers jours du monde (9) ».

Cette apologétique, appelée plus tard ascendante, mène plus vite, plus aisément au but, que l'autre appelée descendante. Un chemin qui monte n'est pas toujours le plus rude, s'il est très court, parce qu'il fatigue moins qu'un long circuit. Ainsi du moins, le pense le cardinal.

La « méthode de la Providence » (10).

Nous venons de voir Dechamps dessiner le tracé de sa méthode. Ce tracé passe par l'Église. C'est ce qu'il a eu principalement à cœur de constater, de faire constater. Pour obtenir la vérité religieuse, l'homme ne doit pas suivre et ne suit pas l'ordre classique, de la méthode des classes, mais « l'ordre réel et providentiel ». Dans cet ordre, l'autorité religieuse, comme toute autorité d'ailleurs, loin d'attendre que l'homme la recherche, « vient elle-même la première à sa rencontre ». Rencontre qui suffit à toute raison attentive et sincère, pour voir que cette autorité religieuse, que l'Église est de Dieu. Rencontre qui constitue la méthode de démonstration que préfère la Providence. D'où son nom : la méthode de la Providence (11). Les entretiens ont en exergue les mots suivants : d'abord un texte tiré des psaumes : « Écoute et regarde » : ensuite cet autre texte, tiré du livre lui-même : « Il n'y a que deux faits à vérifier, un en vous, et un hors de vous. Ils se recherchent pour s'embrasser, et de tous les deux, le témoin c'est vous-même (12) ». Voilà en raccourci la thèse du cardinal Dechamps, sa méthode, son point de vue. Il se place résolu-

(7) *Op. omn.*, t. I, n. XVI : t. XVI, p. 2.

(8) *Op. omn.*, t. XVI, p. 402.

(9) *Op. omn.*, t. XVI, p. 51. Cette jolie image fait allusion et répond à une objection du Prince Albert de Broglie, *Le libre examen de la vérité de la Foi*, p. 705-718 dans *Le Correspondant*, nouv. série, t. IV (XL de la collection), Paris, 1857, n. 710. Visiblement Dechamps veut éviter de passer pour un novateur en apologétique. En fait, il l'est.

(10) Cette étude porte sur la méthode comme telle. L'abbé A. Minon vient d'écrire deux articles sur *La méthode de la Providence*, dans la *Revue Ecclésiastique de Liège*, t. XXXIII, 1946, p. 65-83, 205-217. C'est un résumé de la doctrine du cardinal et un jugement sur sa portée.

(11) *Op. omn.*, t. I, n. 15-16 ; t. XVI, p. 9-10.

(12) *Ps.* XLIV, v. 11 ; cfr *op. omn.*, t. I, p. 16, 428.

ment sur le terrain des faits. Terrain solide où l'âme et la vérité sont mises en présence l'une de l'autre comme Dieu les met réellement en présence, « non en théorie et *in abstracto*, mais *in concreto* ou *in individuo* », donc dans leur vie réelle et circonstanciée (13).

Terrain public où tous prennent pied. C'est une chaîne de faits concrets qui, tels des anneaux larges et puissants, enserrant le monde (14). Faits sans doute peu nombreux, mais incontestables, et surtout vivants, permanents, actuels. Les uns sont intérieurs à l'homme, ils le préparent à la démonstration de la foi. Les autres lui sont extérieurs, et forment seuls la preuve à proprement parler. Pour percevoir les faits intérieurs il suffira d'écouter sa conscience. Pour voir les faits extérieurs, il faudra regarder avec attention. « *Audi, filia et vide*, écoute et regarde », c'est toute la démonstration : un « fait intérieur » et un « fait extérieur » (15).

En donnant audience aux faits qui se passent en nous, Dechamps rompt une première fois en visière avec les tenants de la méthode apologétique en usage. Celle-ci ne leur prêtait qu'une oreille toujours distraite et souvent sourde (16). Le cardinal le regrettait. Avant d'exiger l'attention de ses auditeurs (et surtout leur consentement), il faut savoir l'éveiller. L'analyse de ce qui se passe en nous, en d'autres mots l'analyse du fait intérieur, prépare l'âme, la travaille en quelque sorte, balaye en elle cette poussière d'objections qu'accumulent les maladies de l'esprit, l'orgueil caché. Grâce à cette analyse, Dechamps voit déjà abrégé le chemin qu'il trace vers la vérité. Parce que précisément elle est une excellente préparation de l'âme ; parce qu'elle la met « au vrai point de vue, celui de la sincérité », celui de la bonne foi ; parce que l'efficace d'une preuve, même décisive en soi, dépend du cœur et de la volonté ; parce que décrire le fait intérieur, c'est observer que la raison a besoin de la foi, et la volonté de la grâce (17). La nature déchue appelle le surnaturel.

De même qu'il est nécessaire de disposer pour imposer, il sera

(13) *Op. omn.*, t. XVI, p. 399.

(14) *Op. omn.*, t. III (*La question religieuse*), p. 7.

(15) *Op. omn.*, t. II, p. 10 ; t. XVI, p. 56-57. Cfr aussi t. I, p. XII-XIII. Chacun de ces deux faits mérite un examen spécial. Voici deux études sur le premier : A. De boutte, C.ss.R., *De apologetische methode van kardinaal Dechamps. Studie over het invendig feit* (Theologische studiën), Louvain, 1945 ; M. Becqué, C.ss.R., *Le fait intérieur dans l'apologétique du cardinal Dechamps*, dans *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, t. XXI, 1945, p. 97-166. Nous espérons publier une étude sur le fait extérieur.

(16) *Op. omn.*, t. XVI, p. 323.

(17) *Op. omn.*, t. XVI, p. 150-151. Faire admettre le fait de conscience est... « très utile, parce que la préparation de l'âme abrège le chemin qui conduit à la vérité, et que sans la bonne foi, sans la sincérité intérieure devant Dieu, sans *foculus simplex*, le corps d'une démonstration religieuse quelconque sera sans lumière, *tenebrosus erit*. La démonstration de la révélation par les faits, par les caractères manifestement surnaturels de l'Eglise, est... décisive, *in se* ; mais son efficacité sur les âmes est *relative* à leurs dispositions volontaires et libres (p. 151) ».

nécessaire et suffisant de montrer l'Église, pour la démontrer. « Regarde ». Il suffit d'ouvrir les yeux et on voit venir l'Église à sa rencontre. Voilà ce qui surtout abrège la marche vers la lumière. Puisque nous rencontrons l'Église en cours de route, puisqu'elle-même est venue à nous et souvent nous prévient, l'itinéraire que propose Dechamps ne sera pas bien long. Sur cette route-là, l'homme rejoint très vite la vérité parce qu'elle rejoint l'homme en se portant à sa rencontre. L'Église, en effet, est la vérité en marche vers l'homme. Elle le dispense des détours d'une « argumentation laborieuse et discutable », en se montrant elle-même la première, pareille à la Sagesse, et en se prouvant elle-même (18).

C'est qu'elle est un fait, extérieur à l'homme, qui a ce privilège unique d'être « vivant et parlant » ; un fait qui ne demande pas à être prouvé par nous, comme les autres faits, mais nous « donne lui-même ses preuves ». Elle permet de « prévenir les recherches savantes... de défier la critique la plus exigeante... ».

Parmi les faits extérieurs « toujours subsistants » (il veut dire, qui existent toujours), ce fait prend la première place et les résume tous. Il est sa propre preuve. C'est l'Église, manifestation de la puissance divine. Aussi ce fait se trouve-t-il « à la base de la foi raisonnable des simples et de la foi raisonnée des sages (19) ». Sages et simples ne peuvent s'en passer. Il ne faudrait donc plus, pense Dechamps, oublier la valeur de cette preuve d'elle-même qu'est l'Église et ne plus procéder en apologétique d'une façon abstraite mais concrète. Au lieu d'isoler les divers éléments des preuves, de faire abstraction de l'Église, quand on expose l'universalité et la stabilité du vrai christianisme, motifs de crédibilité, on ferait mieux d'achever la démonstration catholique et la démonstration chrétienne « d'un seul coup », en s'attachant au motif de crédibilité proprement dit que l'Église est elle-même. Elle est, elle réalise, elle seule réalise ce fait d'universalité et de stabilité de la religion chrétienne.

Les traités *De vera Religione* et *De Demonstratione christiana* l'avaient perdu de vue. Comme ils avaient négligé le fait intérieur, ils négligèrent le fait extérieur ou se réservèrent d'en parler dans le *De Ecclesia* ou la *Démonstration catholique*.

C'est un tort, se'on Dechamps. Il le leur reproche, regrette cette négligence et, croit-il, est... loin malgré cela de blâmer la méthode de ces manuels (20) !

(18) *Op. omn.*, t. XVI, p. 5. Le texte de la *Sagesse* que Dechamps applique à l'Église avec prédilection est tiré de *Sap.*, VI, 14 : « ita ut se prior ostendat ».

(19) *Op. omn.*, t. XVI, p. 322.

(20) *Op. omn.*, t. XV (*Mélanges*), p. 337-339. Voici ce qu'il dit sur l'oubli de cette vérité à savoir que l'Église est elle-même motif de crédibilité : « N'est-il pas regrettable qu'on n'insiste pas davantage dans les cours de théologie sur une vérité aussi fondamentale ? N'est-il pas triste qu'on semble même quelquefois

Que veut-il, ou plutôt et d'abord que ne veut-il pas? Il ne veut pas, comme l'apologiste des manuels, partir de la religion naturelle, puis traverser la religion révélée juive et chrétienne, pour arriver enfin à la religion catholique, à l'Église. Ouvrons par exemple le cours d'apologétique du Père Devivier, classique au siècle dernier ⁽²¹⁾. Il contient deux parties. La première est toute consacrée à « la religion chrétienne ». La seconde à « l'Église catholique romaine ». Ce n'est qu'après avoir prouvé la véracité des Écritures et la divinité du Christ et de sa religion par le moyen des Prophéties et des miracles dont ses Écritures nous parlent, qu'on nous montre du doigt, au second panneau de ce dyptique, l'Église vérifiant toute seule, parfaitement, cette religion du Christ. Pour ce faire, on nous signale dans l'Évangile les propriétés dont Jésus revêt le Royaume qu'il fonde. Elles seront distinctives. Seule pourra s'en prévaloir l'Église qui vient du Christ. C'est pour cela qu'on les appellera les notes de la véritable Église du Christ.

Ces « notes » dont nous voyons le Christ dans l'Évangile habiller l'Église qu'il institue, ce sont l'unité, la catholicité, l'apostolicité et la sainteté ; autant de critères trouvés dans l'Écriture. Or l'Église catholique romaine est seule à les détenir. Par conséquent les critères jouent. Sans doute, pour Dechamps aussi les « notes » sont des critères de l'Église véritable. Mais c'est à la manière de Bossuet. C'est en tant que miracle permanent ; c'est parce que, grâce à elles, l'Église est un « miracle subsistant ⁽²²⁾ ». Pour les classiques, elles signifient que l'Église est de Dieu parce qu'elle répond à l'Évangile. Pour Dechamps, elles signifient qu'elle ne peut être que de Dieu, parce qu'elle répond à un miracle. Les posséder, c'est signe (abstraction faite des textes scripturaires) qu'on sort non de mains d'homme, mais des mains mêmes de Dieu.

Études requises

Quelles sciences, quelles sortes d'études permettent dès lors à la méthode de la Providence de réaliser son dessein, d'établir les deux faits qui la composent? Cela dépendra de son visage particulier. Or

la perdre de vue, lorsque, dans le traité *De vera Religione* ou *De demonstratione christiana*, on expose, parmi les motifs de crédibilité, celui de l'universalité et de la stabilité du christianisme, en faisant avec soin abstraction de l'Église qui est ce fait-là même dont on constate le caractère surhumain et démonstratif de la révélation? N'est-il pas étonnant qu'on prenne si bien garde de prononcer le mot d'Église avant d'avoir démontré, indépendamment du fait qu'elle constitue, les autres faits dont elle est elle-même la preuve, non unique, mais principale? — C'est évidemment se laisser distraire, par la science, du simple regard du bon sens... » (p. 337-338). Cfr aussi t. XVI, p. 24, 92-93 294-295, 317, 323 et passim.

(21) W. Devivier, S. J., *Cours d'apologétique chrétienne*, 3^e édition, Tournai, 1836.

(22) Bossuet, *op. omn.*, t. IX, Paris, 1840 ; *Discours sur l'histoire universelle*, p. 291.

le caractère spécial de la méthode, tant pour le fait intérieur que pour le fait extérieur, provient de ce qu'elle les étudie de préférence comme des faits actuels. Et d'abord quant au fait intérieur, si elle se distingue de la méthode ordinaire, c'est parce qu'elle considère celui-ci beaucoup moins sous l'angle historique, que sous l'angle psychologique.

Les besoins et l'impuissance de l'homme qui constituent ce fait, « avant d'être historiques..., demande-t-il, ne sont-ils pas psychologiques (23)? ».

Les théologiens classiques s'enquéraient de la conscience humaine dans le passé des peuples et de leurs sages, Dechamps, dans l'homme d'aujourd'hui tel qu'il est. Il constate lui aussi, mais ne s'arrête pas à constater les faits de la conscience comme faits « historiques », il préfère leur côté psychologique. C'est bien la marque distinctive, d'après lui, de cette partie de sa méthode, d'être une philosophie ou plutôt une espèce de psychologie du cœur et de la raison, qu'elle dispose, de ce chef, à croire dans l'Eglise. Il le dira à plus d'un objectant. C'est pourquoi, si cette analyse psychologique prépare la démonstration de la foi, elle ne l'est pas encore. Elle n'en est même pas la base. Elle est seulement utile (24). « Le caractère spécial de cette méthode ou ce que vous appelez son idée-mère, répond-il à l'abbé Cognat, un de ses adversaires, n'appartient ni exclusivement ni principalement à son côté préparatoire (25) ».

Or, tandis que les uns déplaçaient la démonstration véritable en la voyant là où elle n'était pas, les autres la supprimaient en ne la voyant pas où elle était, dans l'exposé du fait extérieur. Ce fut le cas, notamment, du meilleur peut-être et certes du plus sympathique des adversaires auxquels le Père Dechamps eut à répondre. Le prince Albert de Broglie avait objecté en effet, avec finesse et modestie, intelligence et gentillesse, que, dans son « humble opinion, la preuve... est moins une démonstration proprement dite que la vive description d'un fait. C'est la peinture historique de la manière dont, le plus souvent, sous l'influence de la grâce, une âme se convertit à la foi ; ce n'est pas précisément l'arme dont elle peut se servir pour fortifier en elle-même contre les désirs, les tentations, les objections, cette foi encore chancelante. C'est l'histoire de la conversion des âmes ; ce n'est point proprement la preuve de la vérité... Rapidement conçue, la vérité doit ensuite s'enfanter par une lente gestation : elle entre

(23) *Op. omn.*, t. XVI, p. 204-205.

(24) *Op. omn.*, t. XVI, p. 153, 190-191, 201, 204, 208-209, 313-314, 352. Cfr aussi *ibid.*, t. VII, p. 410-413. — F. Richard (adversaire du P. Dechamps), *D'une démonstration évangélique*, dans *l'Ami de la Religion*, Paris, 1858, t. CLXXIX, p. 341-344, 361-367, 421-428 et *Les nouvelles démonstrations catholiques (en réponse à la lettre du P. Dechamps)*, *ibid.*, t. CLXXV (même année), p. 141-146, p. 161-166.

(25) *Op. omn.*, t. XVI, p. 190-191.

dans l'esprit et y demeure par raisonnement (26) ». Le Père Dechamps aurait décrit la conception rapide et non le laborieux enfanterement de la vérité religieuse. Après l'instinct, il eût fallu céder la place à la raison. Mais le Père est convaincu du contraire. Si l'analyse du fait intérieur n'est qu'une préparation, l'exposé du fait extérieur est bel et bien, lui, une démonstration de la révélation.

En somme, ce qu'on reproche au cardinal Dechamps, c'est de bâtir sa preuve sans l'aide de l'histoire. Aussi est-ce souvent par ce biais qu'il avance sa réponse à l'objection. Pas n'est besoin de remonter dans le passé à grand renfort d'érudition, l'Eglise actuelle est un motif suffisant de crédibilité. C'est ce qu'il dit au prince de Broglie. Il concède que « l'apologiste serait inexcusable d'ignorer cette méthode qui suit l'ordre des temps (la méthode des classes) ». Mais si Dieu montre son œuvre à tous les siècles, il ne s'ensuit pas qu'il faille, pour la reconnaître aujourd'hui, examiner « au moyen d'une critique laborieuse » tout ce qu'il leur a montré. Les œuvres divines ne sont pas toutes ensevelies dans le passé. Ce que Jésus disait jadis, il peut nous le redire : « Croyez à mes œuvres ». Car, parmi ces œuvres, il en est qui accompagnent le cours du temps ; ce sont ces faits permanents dont parlent Augustin, Pascal et Bossuet (27). Et Dechamps de s'abriter derrière eux. C'est même dans un mot de Pascal qu'il voit l'idée fondamentale de sa démonstration : « la religion est proportionnée à toutes sortes d'esprits. Le commun des hommes s'arrête à l'état et à l'établissement où elle est ; et cette religion est telle, que son seul établissement (tel qu'il est actuellement) est suffisant pour en prouver la vérité. Les autres vont jusqu'aux apôtres. Les plus instruits vont jusqu'au commencement du monde (28) ».

C'est bien cela : l'Eglise est tellement surhumaine, qu'elle demeure une preuve permanente (et que Dechamps croit décisive) de la révélation (29). Alors, rétorquera l'abbé Richard, l'histoire devient superflue. Or, l'Eglise étant un fait extérieur, c'est dans l'histoire qu'on puisera les preuves de sa divinité (30). C'était reprendre à son compte le grief d'Albert de Broglie que Richard avait lu et qui disait : « De gré ou de force » on est toujours relancé « dans la carrière des recherches historiques (31) ».

(26) Alb. de Broglie, *a.c.*, p. 714-715. Il écrit encore si joliment : « C'est ainsi qu'on prend terre sur le rivage de la foi : ce n'est pas tout à fait ainsi qu'on peut y creuser un port et y élever des digues » (p. 715).

(27) *Op. omn.*, t. XVI, p. 20-21. — *Id.*, X, 38 « ...operibus credite ». Parole que Dechamps aime à citer.

(28) Pascal, *Pensées* (édit. Bruns.), 285. Les mots sont mis en italique par Dechamps. La parenthèse est de lui. Cité dans *op. omn.*, t. XVI, p. 22, 92 et passim.

(29) *Op. omn.*, t. XVI, p. 22.

(30) F. Richard, *a.c.*, adversaire à la fois vif et craintif.

(31) Alb. de Broglie, *a.c.*, p. 717 : « L'Eglise est-elle la seule institution qui distribue aux hommes l'enseignement religieux ? D'autres font la même promesse. Quelles raisons de préférence me donnez-vous ? De gré ou de force nous voilà relancés dans la carrière des recherches historiques, de la critique des textes, de la comparaison des systèmes ».

Dechamps lui avait répondu en distinguant : « De gré, oui, de force, non » et il en avait donné trois raisons. La première, nous la connaissons déjà. Parce que dans de telles conditions (si les études historiques et critiques rendaient seules la foi raisonnable) la généralité des êtres humains devraient renoncer à la foi... ou à la raison. A priori, on peut donc affirmer qu'il n'en sera pas ainsi. La deuxième raison ne fait que préciser la première. « Il ne faut pas être initié à toutes les erreurs pour être assuré de la vérité... Autant attendre la fin du monde pour savoir ⁽³²⁾ ». La troisième est l'éclat même du grand fait divin qu'est l'Eglise. Il nous dispense de la lumière de l'histoire.

Cependant l'abbé Richard réitéra l'objection d'Albert de Broglie (avec moins de bienveillance du reste) et revint à deux reprises à la charge. Aussi le Père Dechamps précisa-t-il la position qu'il avait prise par rapport aux sciences historiques.

L'histoire comme telle n'est pas inutile, répond-il, mais les « *recherches laborieuses de l'érudition et de la critique* » le sont ⁽³³⁾. Grâce à cette distinction, nous savons donc à quoi nous en tenir. Il y a histoire et histoire. L'une est aisée, utile et même utilisée. L'autre inutile et malaisée, ou « laborieuse » comme aime à dire Dechamps. A son avis, ce gros travail, ces discussions d'érudits sont superflus, dès qu'on est en présence d'un fait de notoriété publique. Pour s'assurer de l'existence de Rome, ville éloignée, ou de Sparte, ville passée, faut-il tout le labeur, toute l'érudition des maîtres en histoire? Non, une fois acquise, la certitude historique ne s'ébranle pas. Pour être éloignés de nous par l'espace ou le temps, les « grands faits de l'histoire » n'en sont pas moins certains. Que dire alors « du fait historique par excellence » qui relie tous les autres et leur survit ⁽³⁴⁾? Parce que présent, public et notoire, ce fait nous fait grâce des lourdes dépenses de la critique, des « études proprement dites ». En même temps, il nous fait voir comment la Providence accorde la foi à la raison sans exiger toutes ces recherches dont pour la plupart nous sommes incapables ; ces « discussions qui, ordinairement, n'aboutissent pas même pour les savants ». Enfin il montre que, motif suffisant pour fonder en raison la foi des simples, ce fait est aussi nécessaire à la foi des savants ⁽³⁵⁾. Car ces derniers eux-mêmes n'y arrivent en fait et d'ordinaire qu'en soumettant leurs intelligences,

(32) *Op. omn.*, t. XVI, p. 37-39.

(33) *Op. omn.*, t. XVI, p. 161. Cette réponse du P. Dechamps à l'abbé Richard date du 21 avril 1858. Celle au prince Albert de Broglie, de 1857.

(34) *Op. omn.*, t. XVI, p. 114-115. « La certitude historique une fois établie ne s'ébranle pas » (p. 115). Cfr aussi *ibid.*, p. 111 : « Il suffit de regarder avec attention et d'écouter de même : *audi et vide...*, sans qu'il soit besoin de remonter le cours des âges, l'histoire ou les *histoires* à la main, ni de faire le tour du monde. Pourquoi? Parce que les caractères de l'Eglise sont des faits constants, notoires, qu'elle nous fait voir *elle-même* ». Cfr aussi t. I, p. 116-119.

(35) *Op. omn.*, t. XV, p. 340-341 ; cfr encore t. XVI, p. 194-195.

toutes riches qu'elles soient, à une autorité vivante qui se prouve elle-même, « qui prouve elle-même sa mission (36) ». Que de fois Dechamps revient là-dessus. L'Eglise est un fait, par conséquent objet d'histoire, mais c'est un fait notoire, indubitable, qui vit, qui parle, et convainc. C'est là son caractère à part, de dire et de prouver elle-même d'où elle vient.

Dans une de ces étranges encyclopédies aux longs titres, à la mode de l'époque, où l'on reproduit la controverse Richard-Dechamps, nous avons eu la bonne fortune de trouver des annotations de la main de ce dernier. Elles expriment plusieurs fois la même idée et la soulignent (37).

Le Père Dechamps se défend de faire abstraction de l'histoire. Mais il affirme qu'il n'est pas requis de remonter jusqu'au premier anneau de la chaîne des faits, pour voir qui est au bout. Pour cela, pour tenir la chaîne tout entière des faits divins, il suffit de saisir son tout dernier anneau. L'Eglise se prolonge en effet jusqu'à nous et raconte elle-même son passé, ses origines, toute son histoire « avec une mémoire qui ne vieillit pas » et une autorité sans pareille. « Témoignage historique par excellence », à cause de ses caractères bien actuels, l'Eglise se suffit comme témoignage. Attendre, avant de croire, d'autres témoins que cette Eglise, ce ne serait pas moins résister au bon sens qu'à la bonne foi. D'ailleurs, se demande le Père, et c'est encore un appel à la bonne foi et une allusion à un texte de l'abbé Richard, « de bonne foi, *pourrions-nous construire l'Eglise historiquement*, si l'édifice tout entier... n'était là debout devant nous (38) ? »

Suivent de belles pages où triomphe une conviction éloquente. Elles nous décrivent les rapports entre l'Eglise et l'Ecriture. On les devine à ce qui précède. Si on n'a pas besoin de l'appareil historique, son outillage scripturaire n'est pas davantage requis. C'est la logique du procédé. C'est toujours l'Eglise qui se suffit. Elle qui fait de l'exégèse comme de l'histoire. La primauté du pape nous fait com-

(36) *Op. omn.*, t. XV, p. 340-341 ; cfr aussi t. XVI, p. 194-195.

(37) Ch. Berton, *Dict. du parallèle*, etc. (publié par Migne), Paris, 1858. — Les notes marginales bordent un article de Berton, sur *l'Eglise* (c. 240-284), là où il parle du P. Dechamps (c. 260-284). On peut les voir dans le volume que possède la bibliothèque des Pères Rédemptoristes de Bruxelles (maison de S. Joseph) aux c. 266, 274, 275. Par ex. aux mots « entendant l'Eglise » dans la c. 266, en marge : « entendant l'Eglise m'expliquer *elle-même* ses caractères et me les prouver ». Toujours il souligne ce mot : « elle-même ».

(38) Nous résumons un beau passage des *op. omn.*, t. XVI, p. 115-116. — Pour l'allusion à la prétention de l'abbé Richard de pouvoir construire l'Eglise historiquement, cfr Richard, *a.c.*, p. 365. Citons un texte qui chante éloquemment victoire : « Voyez donc ceux qui lui (l'Eglise) ont tourné le dos, voyez-les à l'œuvre pour construire ou reconstruire historiquement l'Eglise ! Quelle tour de Babel ne s'efforcent-ils pas en vain d'élever ! Nous ne ferions pas mieux qu'eux si nous n'avions les yeux fixés sur la maison de Dieu inébranlablement assise sur la pierre ferme... » (*ibid.*, p. 117).

prendre le « *tu es Petrus* », l'usage de la confession, le « *quorum remiseritis peccata* », et l'offrande de la sainte messe, le « *Hoc facite in meam commemorationem* », que sinon nous n'entendrions « *qu'à demi ou à peine* ». Bref, c'est l'Eglise « qui nous donne la clef de ses archives et le sens des documents qu'elles contiennent ⁽³⁹⁾ ». Aussi le cardinal Dechamps se gaussé-t-il un peu de ceux qui lisent l'Écriture sans docilité envers l'Eglise, mais avec la prétention d'y faire « la découverte de la vérité ». C'est oublier que l'Écriture est donnée à l'Eglise et que celle-ci la précède ⁽⁴⁰⁾. Et il rappelle que toutes les vérités furent confiées à l'Eglise dès le principe, qu'une partie seulement en fut couchée par écrit. Dès le principe, en effet, quand les premiers fidèles lisaient la Bible, les apôtres, les évêques, les prêtres la leur commentaient. Il le fallait. Sans le « monument vivant de l'Eglise », le « monument écrit du Nouveau Testament » eût été une énigme. Celui-ci a besoin de celui-là pour que soient reconnus avec la « certitude nécessaire » son sens et son autorité. Placés l'un en face de l'autre ces deux monuments « s'expliquent mutuellement ⁽⁴¹⁾ ». Mais le premier peut s'expliquer sans le deuxième, et non vice versa. L'Eglise peut non seulement s'expliquer sans l'aide des Écritures, elle peut aussi se démontrer sans elles. Dechamps répète souvent, à l'adresse des apologistes conservateurs, cette affirmation d'un théologien de Malines, l'abbé Dens ; qu'on peut connaître l'autorité de l'Eglise indépendamment des Écritures ⁽⁴²⁾. Fort de l'appui de ce classique, il reproche aux autres classiques non pas l'inexactitude de leur système (les saints Livres sont, au point de vue historique, des témoins sûrs, mais moins sûrs que l'Eglise), il leur reproche ses lacunes ⁽⁴³⁾.

Nous les avons constatées plus haut, avec Dechamps. Les Écritures ne mènent pas à l'Eglise. C'est l'Eglise qui mène aux Écritures. Pour le dire, il s'appuie parfois sur Tertullien, saint Irénée et Moehler, plus souvent sur Fénelon, sans cesse sur saint Augustin ⁽⁴⁴⁾. « Je ne croirais pas à l'Évangile, si l'autorité de l'Eglise catholique ne m'y

(39) Il nous est impossible de transcrire ici cet important et admirable passage. Il est trop long. Cfr *ibid.*, p. 116-117. Cfr aussi *ibid.*, p. 162-163 et le t. AV, p. 344-345. De même, pour préserver la présence eucharistique des imaginations de l'hérésie, il faut l'Eglise (t. XVI, p. 116-117). Cfr, enfin, t. VI, p. 31-32. « Ce n'est pas l'Écriture qui nous a fait connaître l'Eglise ; c'est l'Eglise au contraire qui nous a fait connaître l'Écriture » (p. 31), comme toute vérité dans l'Écriture.

(40) *Op. omn.*, t. I, p. 94 : « ... Le don des Écritures a été fait à l'Eglise et... l'Eglise existait avant les Écritures dans l'ancienne et dans la nouvelle alliance. La tradition vivante a toujours précédé l'Écriture ».

(41) *Ibid.*, p. 95 ; t. XV, p. 399 ; t. III, p. 169.

(42) P. Dens, *Theologia*, t. II, Liège, 1794, *Tractatus de virtutibus theologis*, Pars I^a, *De virtute Fidei*, n. 20, p. 40 : « auctoritas Ecclesiae independenter a revelatione cognosci potest ex suis notis... ».

(43) *Op. omn.*, t. I, p. 97.

(44) Tertullien, *De prescriptione*, 19 (PL, II, 31) ; S. Irénée, *Advers.*

entraînait pas résolument ». Ces mots du saint reviennent continuellement chez Dechamps. Il est tellement de cet avis, qu'il consacre à le défendre toute une « dissertation (45) ». Il y donne de larges extraits de saint Augustin. Beaux textes où le saint revient sans se lasser sur le même thème, et le cardinal les citera inlassablement au cours de ses écrits ; les apôtres ont vu une chose, grâce à laquelle ils crurent à ce qu'ils ne voyaient pas. Nous sommes au même régime. Eux, ils virent les miracles de la tête (du Christ), et crurent aux miracles qui sortiraient du corps : l'Église répandue dans tous les pays du monde. Ils crurent au corps, parce qu'ils virent la tête. A nous de croire au Christ que nous n'avons pas vu, mais qu'un jour nous verrons, parce que nous voyons l'Église, son corps. Ce qu'Augustin prêche, comme de coutume à grand renfort d'antithèses, il le développe *ex professo* dans son traité : *De Fide rerum quae non videntur*. Dechamps en cite plusieurs pages dans sa petite dissertation. Et c'est toujours le même balancement antithétique de vagues qui montent et descendent.

C'est toujours le flux et le reflux d'un même thème. « Les apôtres ont vu une chose, cru à une autre ». Ils ont vu naître, mourir et ressusciter le Christ, que nous ne voyons pas ; mais ils ne virent pas son épouse (l'Église) adorée par les nations ; ils y crurent. Pourquoi ne croirions-nous pas aux « choses premières, et aux dernières » que nous ne voyons pas, puisque nous voyons « celles du milieu », comme on croit aux sentiments non perçus de ses amis par des indices perçus (46) ?

Dechamps savait puiser à bonne eau. Nous y avons puisé à notre tour parce qu'il est utile d'y boire pour comprendre les pensées du cardinal. Muni de tels textes, il tire la conclusion : par l'Église aux Écritures, non par les Écritures à l'Église. C'est oublier ce principe et l'argument de saint Augustin que de se croire tenu d'aboutir au miracle qui est devant ses yeux par « les preuves écrites » des miracles accomplis devant les yeux d'autrui. Ce refus de voir le corps aujourd'hui visible, avant d'avoir laborieusement prouvé la résurrec-

Haeres., l. III, c. 3, 42 (PG, VII, 848). Moehler, *La Symbolique*, t. II, Louvain, 1854, p. 5-10, 26-31. — Fénelon, *Lettres sur la religion*, Paris, 1843, p. 158-159. S. Augustin, *Contr. Episc. fund.* (P.L., XLII, 178) : « Evangelio non crederem nisi me ecclesiae catholicae commoveret auctoritas ».

(45) *Op. omn.*, t. XV, p. 327-347, *Du fait de l'Église*.

(46) Voici le texte latin que Dechamps cite le plus souvent (surtout ce qui est mis en italique) : « Apostoli Christum presentem videbant, sed toto orbe terrarum diffusam ecclesiam non videbant ; videbant caput, et de corpore credebant. *Habemus vices nostras, habemus gratiam dispensationis nostrae : ad credendum, certissimis documentis tempora nobis in ura fide sunt distributa. Illi videbant caput, et credebant de corpore : nos videmus corpus, credamus de capite* ». S. Augustin, *Sermo* 242, c. VIII, n. 12 (PL, XXXVIII, 1143). — *De fide rerum quae non videntur* (*ibid.*, XL, 176-178 ; cfr aussi *Sermo* 116, c. V, n. 6 (*ibid.*, XXXVIII, 659 660) ; *Sermo* 238, n. 3 (*ibid.*, XXXVIII, 1226). Cfr *Op. omn.*, t. II, p. 132-134. \

tion du chef invisible « est une imitation de ce qu'auraient fait les disciples si, en présence de leur Seigneur ressuscité, ils eussent exigé pour croire à « la catholicité » promise et annoncée par lui, mais pas encore visible, d'autres preuves que celle de sa résurrection (47) ». Voilà comment il paraphrase saint Augustin. Son but a été de faire voir clairement qu'il n'y a pas de cercle vicieux à croire ce que l'Eglise enseigne parce que Dieu l'a révélé et à savoir que Dieu l'a révélé parce que l'Eglise l'enseigne. Car, l'Eglise prouve elle-même, en même temps qu'elle l'enseigne, la révélation de Dieu, par le miracle qui est en elle, sans références à ceux qui sont dans l'Écriture (48).

Enfin, dans la méthode, alors que les Écritures ne prouvent pas l'Eglise, le renversement des rôles étant complet, l'Eglise prouve les Écritures. Nous l'avons vu. Avant de nous en démontrer le sens, nous savons déjà que l'Eglise nous en démontre l'authenticité et l'inspiration (49). Mais alors, lui demande-t-on, n'élevez-vous pas l'Eglise au-dessus de la Bible? Une lettre du cardinal à l'objectant répond avec clarté (50). La réponse commence par une question. Serait-ce blesser l'infinie dignité du Verbe dans l'hostie, d'affirmer qu'il se donne à nous par l'Eglise? Tout comme l'Eucharistie, l'Écriture est un don divin directement fait à l'Eglise et seulement indirectement à nous, par l'Eglise. Le correspondant insiste. Cette Eglise garderait-elle sa foi à l'aide de sa tradition vivante, même si par impossible elle se trouvait privée de la Bible et des Pères? Même alors, continue Dechamps, elle ne deviendrait pas subitement incertaine ni de cette tradition, ni de sa foi, ni de sa loi, ni de ses sacrements, ni de sa constitution aussi « divinement établie » au reste, que l'Écriture est « divinement inspirée ». Néanmoins, parce que celle-ci est inspirée de Dieu, c'est en elle principalement que l'Eglise « cherche l'expression de sa foi ». Cette foi n'y est pas tout entière. Toutes deux divines, la Bible et l'Eglise diffèrent cependant : l'une ne détrompe guère ceux qui la comprennent mal, l'autre au contraire les détrompe. Elle garde la doctrine que contiennent l'Écriture et la tradition, de toute erreur.

Conclusion : « Ne séparons donc jamais ce que Dieu a uni ! » La lettre est morte, sans son esprit vivant et vivifiant (51).

(47) *Op. omn.*, t. XVI, p. 194-195. Cfr aussi t. XV, p. 346-347.

(48) *Ibid.*

(49) Dechamps nierait qu'il faille, comme le veut un « critique inattentif », établir l'authenticité et la véracité des Écritures, avant de les citer, quand on les cite pour attester leurs affirmations sur la divinité du Christ, contre les négations des protestants et des rationalistes. — L'Eglise et le Christ, d'ailleurs, accomplissent ce que le Nouveau et l'Ancien Testament prédisent. Par là, par cet accord, l'Eglise montre déjà le *divin* caractère des Écritures (*Op. omn.*, t. II, p. 38, n. 1).

(50) Cfr toute cette lettre (s.d.) dans *Op. omn.*, t. XVI, p. 289-292.

(51) *Ibid.*, p. 290-292. Cfr aussi p. 290 : « ... Si la parole de Dieu est la source de la foi, ses eaux ne nous arrivent vivifiantes que par le canal de l'Eglise ;

Avant de terminer cet aperçu sur la méthode de Mgr Dechamps, il nous reste une dernière question à poser. Si la méthode n'est pas avant tout historique, ni exégétique, ne serait-elle pas surtout philosophique? Dechamps affirme qu'elle est raisonnable, en ce sens-là rationnelle, philosophique, scientifique. Si l'on réserve ces qualificatifs pour une démonstration plus digne de tels mots, pour une démonstration non pas uniquement raisonnable mais raisonnée, la méthode peut être dite « scientifique » lorsqu'elle est développée, comme c'est ici le cas. Quoi qu'il en soit, même enveloppée, comme chez les simples, dans leurs « bonnes raisons », elle demeure rationnelle, c'est-à-dire raisonnable, parce que de bonnes raisons sont telles. Une fois qu'une thèse devient évidente, dit Dechamps, elle est raisonnable, philosophique. Cette philosophie-là n'est pas technique. C'est une philosophie faite de bon sens dont la tâche consiste à préparer et à prouver la foi. Elle ne s'attarde guère à démontrer l'existence de Dieu (en douter serait inexcusable), ni à aucune des grandes thèses d'une philosophie de la raison, sinon par manière d'excursus et comme en marge du développement proprement apologétique. Elle n'en est pas moins raisonnable, car afin de prouver la foi, elle s'appuie sur « les principes les plus incontestables de la raison ⁽⁵²⁾ ».

Quelque trois ans après ses *Lettres théologiques* qui rapportent surtout les controverses sur sa méthode, dans *Pie IX et les erreurs contemporaines*, le Père Dechamps refait, en le résumant et avec plus d'énergie, le procès de la « méthode des classes ». Voici les chefs d'accusation. « C'est une erreur de croire » qu'il faille tant de thèses pour rendre la foi raisonnable. Il suffit de prouver *le fait* de la révélation. Le fait entraîne la possibilité. « Erreur de croire que cette unique thèse » doit s'appuyer sur une foule d'autres. Nombreuses et décisives sans aucun doute, elles ne sont pas indispensables. Ce serait encore une grave erreur de le croire. Établir la valeur des docu-

...la lettre morte ne nous arrive vivante ou'à l'aide de l'esprit promis à l'Eglise et toujours vivant en elle » (n. 290-291). Par elle, nous arrivent tout bien, glosant un texte de la *Sagesse* (VII, v. 11) : *Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa* (p. 290-292). Il concluait à la priorité de l'Eglise, et dira lorsqu'il préfacera, en 1874, la 4^e édition des *Entretiens* : « ...C'est l'Eglise qui nous conduit à Jésus-Christ et à la connaissance des Ecritures, et non l'examen privé des Ecritures, qui nous conduit de Jésus-Christ à l'Eglise. C'est à l'Eglise, en effet que Jésus-Christ a confié la mission de nous conduire à lui ; c'est l'Eglise qu'il nous a laissée comme son témoin principal et authentiquement autorisé, puisqu'elle porte ses lettres de créance, écrites de la main du Dieu vivant, dans les caractères même dont il l'a revêtue ». Sans doute porte-t-elle aussi dans ses mains les Saintes Ecritures, mais c'est elle qui en découvre l'origine, le sens et le cachet divin (*Op. omn.*, t. I, p. XIII).

(52) *Op. omn.*, t. VII, p. 32-53, p. 17 ; t. XVI, p. 51, 264, 266. Dechamps veut contredire ici les semitraditionnalistes qui croyaient à la nécessité de connaître les principes et une théorie de la raison, en vue d'une apologétique philosophique et scientifique. — Dechamps, qui connaît les deux sens du mot « scientifique », ne dit pas explicitement que sa méthode l'est dans le sens technique et rigoureux. Au contraire !

ments écrits, n'est nécessaire d'aucune façon, pas plus que pour établir celle des faits anciens il n'est requis qu'on se livre à de longues études. Car, selon Bossuet, « quatre ou cinq faits » importants suffisent : ils ont plus de clarté que le jour. Croire du reste que ces grands faits anciens démontrent seuls la révélation est encore une « grave erreur ». Il en est en effet de « subsistants qui confirment la vérité de tous les autres ».

« Enfin et surtout, c'est une grave erreur de croire » que ces faits subsistants « soient des faits inertes qui se laissent chercher et étudier comme des monuments muets et sans vie ». Ils sont vivants ; de la vie de l'Eglise dont ils constituent les caractères. Voilà pourquoi personne n'est obligé, pour croire avec raison, de se documenter, d'enquêter, de « suivre la méthode savante ». L'Eglise est là, qui nous prévient, et la méthode de la Providence ⁽⁵³⁾.

Refermons le dossier de la vieille apologétique, et remarquons que la nouvelle « démonstration catholique » s'adresse avec prédilection aux incroyants, en particulier aux rationalistes ; après eux, à tous « les gens du monde ⁽⁵⁴⁾ ». D'où le souci de ne pas l'embarasser de vaines discussions entre théologiens (sinon en note ou bien en appendice), et de ne pas reprendre leur langue abstruse. Dechamps préfère la draper harmonieusement dans son beau style d'orateur. Cela aussi fait partie de la méthode qu'il emploie. Que cette forme, qui n'est pas toujours technique, ait pu sans cesse éviter des « expressions théologiquement discutables », il n'a pas « la misérable présomption » de se l'imaginer, répond-il à son mordant critique, l'abbé Richard. Au contexte à en déterminer le sens exact. Il le peut. C'est pourquoi « nous avons tout lieu de croire », espère-t-il de son adversaire et de ses lecteurs, « que vous laisserez cette démonstration continuer son petit chemin en paix à travers le pays des âmes ⁽⁵⁵⁾ ».

Conclusion.

La méthode apologétique du cardinal Dechamps, que nous avons tenu à exposer sans y mêler nos idées, peut-elle encore servir ? Délestée de son bagage oratoire — style XIX^e siècle —, équipée d'un outillage scientifique moderne, bien conduite, elle garde son utilité, et répond aux besoins de ce temps. N'est-il pas un temps où la philosophie désespère et où l'Eglise seule fait espérer ?

Beauplateau.

M. BECQUÉ, C.S.S.R.

(53) *Pie IX et les erreurs contemporaines*, Tournai, 1864, p. 39-47 (*Op. omn.*, t. VII, p. 35-43). Cfr encore p. 37 (omise dans *Op. omn.*). *Les lettres théologiques* datent de 1861 (Tournai). — Bossuet, *l.c.*, Dechamps citera très souvent Bossuet.

(54) *Op. omn.*, t. XVI, p. VIII, 182.

(55) *Ibid.*, p. 182.